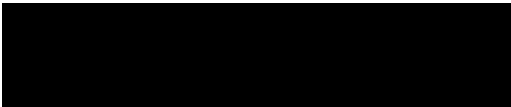


PAR COURRIEL

Québec, le 2 avril 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.585**



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 mars dernier, visant à obtenir tous les documents et correspondances mentionnant ou signé par le Dr Daniel Lefrançois concernant les paramédics en soins avancés et plus particulièrement les correspondances avec le Collège des médecins, et ce, pour la période 2001 au 10 mars 2024.

Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ces documents ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être communiqués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs les deux derniers documents recensés dans le cadre du traitement de votre demande relèvent de la compétence d'un autre organisme public en vertu de l'article 48 de la loi précitée. Ainsi, nous vous invitons à adresser votre demande au responsable de l'accès aux documents de cet organisme, aux coordonnées suivantes :

... 2

Université de Montréal  
Monsieur Alexandre Chabot  
Secrétaire général  
C.P. 6128, Succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7  
Téléphone : 514 343-6800  
Télécopieur : 514 343-2239  
[alexandre.chabot@umontreal.ca](mailto:alexandre.chabot@umontreal.ca)

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

[REDACTED]

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3